

Chizumila, Tujilane (République du Malawi)

FRANÇAIS
[Original: anglais]

Exposé des qualifications

1. Introduction

Le Gouvernement de la République du Malawi soumet la candidature de **Madame la Juge Tujilane Rose Chizumila** à l'élection des juges de la **Cour pénale internationale**.

Madame Chizumila remplit pleinement les conditions énoncées à l'**Article 36(3) du Statut de Rome**. Elle est une personne d'une haute moralité, impartiale et intègre, possédant les qualifications requises pour occuper les plus hautes fonctions judiciaires du Malawi.

Elle a été juge à la Haute Cour du Malawi et à la Cour africaine des Droits de l'homme et des peuples, où elle a exercé pendant neuf ans des fonctions judiciaires internationales.

Au cours de près de cinquante ans de service juridique et public, Madame Chizumila a été avocate pénaliste, juge internationale, médiatrice, fonctionnaire des Nations Unies, diplomate et juriste.

Son parcours personnel d'enfant réfugiée devenue juriste au plan international illustre le pouvoir transformateur du droit et renforce son engagement indéfectible en faveur de la justice pour les victimes des crimes les plus graves au regard du droit international.

2. Qualifications de la Liste A

Droit et procédure pénaux

Madame Chizumila est qualifiée au titre de la **Liste A (Droit pénal et procédure)**.

Elle possède plus de vingt ans d'expérience approfondie en litige pénal, au cours desquels elle a traité de nombreuses affaires pénales très graves, impliquant des questions de preuve complexes et la protection des droits de la défense.

Son expérience en droit pénal comprend :

- **10 ans – Avocate de la défense pénale, Tanzania Legal Corporation**, représentant des accusés dans un large éventail de procès pénaux devant les tribunaux tanzaniens.
- **2 ans – Avocate, cabinet Chizumila Msisha & Company**, exerçant la défense pénale et représentant des clients dans des procédures pénales complexes.
- **1 an – Avocate, cabinet Savjani & Company**, gérant des litiges pénaux devant les tribunaux.
- **5 ans – Propriétaire du cabinet Chizumila & Company**, créatrice et dirigeante du premier cabinet d'avocats détenu par une femme au Malawi, gérant des litiges pénaux complexes, y compris des crimes et délits graves.
- **1 an et demi – Avocat de l'État et conseillère juridique** auprès du ministère de la Justice du Malawi, représentante de l'État et assurant la défense des personnes accusées et indigentes dans le cadre de poursuites pénales.
- **1 an et demi – Juge à la Haute Cour du Malawi**, présidant les affaires pénales et constitutionnelles et veillant au respect des garanties d'un procès équitable et des principes du droit à une procédure régulière.

L'expertise de Madame Chizumila en droit pénal repose sur une décennie de service au sein de la *Tanzania Legal Corporation*, un organisme para-étatique relevant du ministère de la Justice, où elle a représenté des accusés dans des affaires criminelles graves devant les tribunaux tanzaniens. Au cours de cette période, elle a acquis une vaste expertise en matière de procédure pénale, de normes de preuve et de protection du droit à un procès équitable.

Grâce à ces fonctions, Madame Chizumila a acquis une expertise approfondie dans les domaines suivants :

- Procédure pénale ;
- Évaluation des preuves complexes ;
- Protection du droit à une procédure régulière et au droit à un procès équitable ;
- Pratique de la défense et du ministère public en matière pénale ;
- Jugement judiciaire des infractions pénales graves.

Ses neuf années en tant que juge à la Cour africaine des Droits de l'homme et des peuples l'ont amenée à statuer sur des affaires relatives à de graves violations des Droits de l'homme et à la responsabilité de l'État, questions qui recoupent fréquemment la responsabilité pénale internationale.

3. Indépendance et intégrité

Tout au long de ses près de cinquante années de service professionnel, Madame Chizumila a fait preuve d'un engagement indéfectible envers l'indépendance de la justice, l'intégrité et l'État de droit.

Son parcours en tant que juge, médiatrice, avocate et fonctionnaire témoigne d'un strict respect de l'équité, de l'impartialité et des droits de toutes les parties devant la loi, ainsi que d'une fidélité aux principes de justice incarnés par le Statut de Rome.

4. Contribution aux travaux de la Cour

Madame Chizumila apporte une expérience acquise au sein d'institutions nationales, régionales et internationales, notamment dans les fonctions judiciaires, diplomatiques et humanitaires.

Cette expérience lui permet de contribuer aux travaux de la Cour en s'appuyant sur une solide compréhension de la responsabilité judiciaire et du contexte international plus large dans lequel la Cour évolue.

Son expérience au sein d'institutions internationales et régionales lui permet de contribuer de manière constructive au renforcement du dialogue entre la Cour, les États Parties et les communautés concernées tout en préservant pleinement l'indépendance et l'impartialité judiciaires.

Son expérience internationale est enrichie par son travail au sein du système des Nations Unies, notamment auprès du HCR et de l'UNICEF, où elle a traité des questions relatives à la protection des réfugiés, aux violences sexistes et aux droits de l'enfant. Ancienne ambassadrice et représentante permanente auprès de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), elle apporte une précieuse expérience diplomatique et une solide compréhension des processus multilatéraux et de la coopération internationale.

Ancienne enfant réfugiée, Madame Chizumila offre une perspective unique et profonde sur les questions de déplacement, de conflit et de vulnérabilité humaine. Cette expérience personnelle enrichit sa sensibilité judiciaire et renforce son engagement envers la justice pour les victimes des crimes les plus graves qui préoccupent la communauté internationale.

5. Candidature africaine

La candidature de Madame Chizumila témoigne de l'engagement continu de l'Afrique à renforcer la justice internationale tout en veillant à ce que les perspectives et les expériences des systèmes juridiques africains soient prises en compte de manière constructive au sein des institutions mondiales.

Ayant exercé ses fonctions au sein des systèmes judiciaires nationaux et continentaux, elle possède une connaissance approfondie des traditions juridiques, des réalités institutionnelles et des aspirations des États africains. Son élection contribuerait à renforcer la confiance dans la Cour à travers le continent africain, tout en faisant progresser l'objectif mondial commun de responsabilité pour les crimes les plus graves qui préoccupent la communauté internationale.

6. Compétences linguistiques

Madame Chizumila parle couramment l'anglais et le swahili et elle est parfaitement apte à exercer ses fonctions judiciaires dans l'une des langues de travail de la Cour.

7. Disponibilité et engagement à servir

Si elle est élue, Madame Chizumila sera pleinement disponible pour entrer en fonction et exercer les fonctions de juge de la Cour pénale internationale à temps plein, conformément au Statut de Rome.

Elle s'engage à servir la Cour avec une indépendance, une impartialité et une intégrité totales, et à consacrer l'intégralité de ses capacités professionnelles aux travaux de la Cour pendant toute la durée du mandat qui lui a été confié par l'Assemblée des États parties.

8. Conclusion

Madame Chizumila apporte à la Cour pénale internationale :

- Près de 50 ans d'expérience juridique et judiciaire cumulée ;
- 9 ans de service judiciaire international ;
- Plus de 20 ans d'expérience en litiges d'ordre pénal ;
- Une expertise approfondie en droit international des droits de l'homme et en droit des réfugiés ;
- Une expérience humanitaire de terrain au sein des Nations Unies;
- Une expérience diplomatique de haut niveau
- Une expérience personnelle du déplacement et de l'apatridie, renforçant son engagement envers la justice pour les victimes

Son élection renforcerait considérablement l'expertise en droit pénal de la Cour, son expérience judiciaire internationale, la représentation des femmes et le leadership judiciaire africain.

Madame Chizumila est prête à servir la Cour avec indépendance de jugement, fidélité au Statut de Rome et dévouement à une administration équitable et impartiale de la justice internationale.